

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE :

- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX SOUTERRAINES INDUITE PAR L'EXPLOITATION DES CAPTAGES F1 ET F2 DE « L'ABBAYE » À VER-LES-CHARTRES EN VUE DE L'ALIMENTATION EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ;
- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DESDITS CAPTAGES À VER-LÈS-CHARTRES;
- CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (PRÉLÈVEMENTS DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DES INCIDENCES NATURA 2000);
- RELATIVE À L'ENQUÊTE « PARCELLAIRE » EN VUE DE DÉTERMINER LES TERRAINS QUI SERONT ASSUJETTIS AUX SERVITUDES AFFÉRENTES AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION SUSVISÉS

→ **DEMANDEUR :** COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES MÉTROPOLÉ

→ **LES INFORMATIONS** RELATIVES AU PROJET CONSIDÉRÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES MÉTROPOLÉ – Hôtel de Ville – Place des Halles – Chartres - SERVICE DE L'EAU – M. François BORDEAU – mel francois-bordeau@agglo-ville.chartres.fr – tél 0237913546 et Mme Claire MALENFANT – tél 0237912757 - mel : claire.malenfant@agglo-ville.chartres.fr.

→ **EMPLACEMENT DU PROJET :** Commune de VER-LÈS-CHARTRES

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 31 JOURS du mercredi 9 septembre à 9h00 au vendredi 9 octobre 2020 à 18h00

→ **LE DOSSIER** (papier et numérique) EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

→ LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Monsieur Bertrand JALLU, Ingénieur, RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES U PUBLIC, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES :

DATE	HEURE	LIEU
MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020	09h00 à 12h00	13 rue de la Barrière
LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020	09h00 à 12h00	
VENDREDI 9 OCTOBRE 2020	15h00 à 18h00	

→ **LES MESURES SANITAIRES LIÉES AU COVID19** MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE CETTE ENQUÊTE SERONT AFFICHÉES EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES. LE PUBLIC DEVRA OBLIGATOIREMENT PORTER UN MASQUE ET SE MUNIR D'UN STYLO S'IL SOUHAITE DEPOSER UNE OBSERVATION OU UNE PROPOSITION.

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE** DES OBSERVATIONS POURRONT ÊTRE ADRESSÉES AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, PAR VOIE POSTALE, EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr. LES OBSERVATIONS EFFECTUÉES SUR L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SERONT INSÉRÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE FAÇON ANONYMISÉE.

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR .

→ **À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR DÉCIDERA DE DÉCLARER OU DE NE PAS DÉCLARER CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTE MOTIVÉ ET STATUERA SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE .